



Communiqué de presse
Conseil communautaire de Berg et Coiron du 16 décembre 2021

Jean Paul Roux, Président de Berg et Coiron et Maire de Lussas, a accueilli les membres du conseil communautaire dans la salle des fêtes de la commune jeudi 16 décembre pour la dernière réunion de l'année.

Parmi les décisions prises, les conseillers communautaires ont acté le renouvellement du partenariat avec deux associations importantes du territoire : le Centre socioculturel et l'Office de Tourisme.

La communauté de communes confie au centre socioculturel La Pinède de Villeneuve-de-Berg la mise en œuvre de certaines de ses compétences en matière d'action pour l'enfance et la jeunesse et d'action sociale. La convention d'objectifs, qui précise les relations et partenariats entre les deux parties, sera donc signée pour les quatre prochaines années, une subvention de 98.500 € sera versée en 2022 (montant identique à 2021), elle sera portée à 100.000 € annuels à partir de 2023. La subvention porte sur les actions suivantes : la gestion de l'accueil de loisirs, la ludothèque, les actions pour les 12-18 ans (local ados, animations au collège...) et l'animation et la gestion du relais alimentaire. Par ailleurs la communauté a renouvelé sa participation au dispositif Point Information Jeunesse itinérant.

L'autre convention d'objectifs votée concerne l'Office de Tourisme qui percevra une subvention de 102.840 € en 2022. Cette subvention couvre la mise à disposition de personnel, les missions d'accueil et d'information touristique sur le site de Montfleury et ponctuellement sur les événementiels stratégiques de l'été, ainsi que les actions de promotion du territoire (Randoland, parcours d'orientation, évènement autour des sentiers muletiers dans le cadre des fascinants weekends, relais des actions du Pays d'Art et d'Histoire...).

Pour donner plus d'envergure aux fonctions de l'Office de Tourisme, le conseil a acté le principe de la fusion des offices de Berg & Coiron et d'Ardèche Rhône Coiron. L'année 2022 sera consacrée à la définition d'une politique touristique commune et l'élaboration de scénarios de création d'un office de tourisme intercommunautaire avec un objectif de renforcement de l'attractivité touristique des deux territoires.

Les élus ont ensuite validé le contenu du contrat de relance et de transition écologique qui intègre Berg et Coiron, qui va courir jusqu'en 2026. Ce contrat permet d'identifier les projets portés par les communes et la communauté de communes qui pourront bénéficier d'aides de l'Etat dans les prochaines années.

Une délibération a été passée pour apporter un soutien financier, complémentaire d'une aide du Département de l'Ardèche, au projet de bar-restaurant au cœur du village de Mirabel. Ce projet entre dans le dispositif d'aide au dernier commerce.